Vos questions / nos réponses

A quel service(s) ?

Par Profil supprimé Postée le 12/10/2009 14:45

> peut on adresse ses impessions que telles personnes font un commerce illicite de drogues ou autres ....?
> Pourquoi fermerait on les yeux alors que ces commerces detruisent et ou tuent ?

Mise en ligne le 13/10/2009

Bonjour,

Si vous souhaitez dénoncer un trafic de drogues, il vous sera nécessaire de contacter le commissariat de police nationale de votre ville ou la gendarmerie de votre secteur. Vous pouvez également contacter SOS Drogue Police dont les coordonnées sont en lien ci-dessous.

Dans tous les cas, les représentants de l'ordre public vous demanderont des informations précises quant à ce trafic de stupéfiants et ils ne pourront pas se baser sur des "impressions". Effectivement, on peut être parfois influencé dans son jugement sur une personne par son style vestimentaire, sa façon de vivre ou son comportement.

Si les informations que vous détenez aident à prouver un trafic de drogues, les policiers ou les gendarmes ne fermeront pas les yeux. Ce sont des professionnels qui, chaque année, effectuent de nombreuses arrestations de trafiquants de drogues ou qui démantèlent des réseaux.

Par ailleurs, les policiers ou les gendarmes vous demanderont votre identité.

Vous nous parlez de "drogues ou autres" et ne sachant pas ce que vous entendez par "autres" nous vous avons répondu sur le commerce de drogues. Toutefois, tout ce qui est illicite peut être abordé avec la police nationale ou la gendarmerie.

Cordialement.

Pour obtenir plus d'informations, n'hésitez pas à prendre contact avec les structures suivantes :
